

Médiation de quartier



Chers coordinateurs locaux,

Le 28 juin après-midi, une après-midi consacrée à la médiation de quartier était organisée durant la Semaine de Sécurité Intégrale organisée par notre direction SLIV. Cette après-midi fut riche en informations.

En annexe du présent mail, vous retrouverez notamment la présentation du CCV (Centrum Criminaliteitspreventie Veiligheid) des Pays-Bas . Par ailleurs, Jean-Yves Gérard, coordinateur du Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale en France, est venu nous expliquer toute les plus-values indirectes liées à la médiation de quartier.

Enfin, un débat interactif sur le thème : « mieux vaut un professionnel que 10 volontaires ? » a été mené. Trois affirmations ont été énoncées, à charge pour les participants de se positionner pour ou contre. Après un échange entre les membres du panel, un nouveau vote intervenait afin de constater si les débats influençaient l'avis des participants. Les trois affirmations étaient les suivantes :

- Les communes ont recours aux volontaires parce qu'ils représentent un moindre coût.
- Les projets de médiation de quartier débutants peuvent uniquement survivre si la police renvoie activement les conflits.
- Une structure de médiation qui n'est pas soutenue par des médiateurs professionnels est condamnée à échouer.

Par ailleurs, vous trouverez également en annexe à cet infoflash deux documents relatifs à l'évaluation du projet fédéral médiation de quartier. Notre Direction accorde une grande importance à la réalisation d'une évaluation efficace de ce projet fédéral.

Il vous est donc demandé de bien vouloir compléter ces deux documents. D'une part, le formulaire d'évaluation communal vous permettra de comptabiliser toutes les médiations que vous avez eu à traiter dans le cadre du projet soutenu par le SPF Intérieur. Un petit manuel d'utilisation de ce tableau Excell se trouve également en annexe. D'autre part, un formulaire d'évaluation qualitative vous permettra de vous prononcer sur des aspects plus qualitatifs du projet et de nous adresser toutes vos remarques par rapport au projet.

Nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer ces deux formulaires complétés pour le 2 septembre prochain. En tant que coordinateur local, c'est une opportunité pour vous de nous faire part de toutes les remarques, suggestions et commentaires que le projet fédéral vous inspire.

Nous entendons réaliser une évaluation continue du projet médiation de quartier. Le tableau Excell est un outil qui pourra dès lors vous accompagner tout au long de l'élaboration du projet médiation de quartier et être mis à jour régulièrement.

De plus, nous vous rappelons que la convention de collaboration conclue entre l'Etat belge et les villes et communes qui participent aux projet Médiation de quartier est valable un an. Comme vous le savez, une allocation financière unique de 1.500 euros est accordée par volontaire engagé par la commune dans le cadre de la convention. L'aide financière peut être utilisée pour le financement des frais suivants : *les dépenses du volontaire; les coûts liés aux formations théoriques et pratiques*

supplémentaires, les coûts liés à l'assurance du volontaire; les coûts liés à la publicité de l'offre de médiation. Il est important de rappeler que la commune doit rassembler toutes les dépenses liées à l'exécution de la convention dans un dossier financier qui peut être demandé à tout moment par le SPF Intérieur. Ce dossier doit également contenir une déclaration sur l'honneur de la ville/commune bénéficiaire et doit être transmis au SPF Intérieur dans un délai d'un mois à compter de la date de la fin de la convention.

Nous profitons de cet infolash pour vous informer que le SPF Intérieur est en train de réaliser une cartographie des services de médiation de quartier au niveau belge. Nous sommes en train de collecter le plus de données possibles afin de réaliser une carte exhaustive de ces services.

Dans un souci d'efficacité, veuillez également noter ce changement d'adresse email : nous utiliserons désormais l'adresse sliv@ibz.fgov.be. L'adresse mediationdequartier@ibz.fgov.be est supprimée.

Enfin, notez dans votre agenda la matinée d'étude organisée par la Province du Brabant flamand et consacrée à la médiation de quartier qui aura lieu le 12 septembre, de 09h00 à 13H00. Plus d'informations se trouvent dans le document en annexe.

Nous sommes à votre entière disposition pour toute question. Le coordinateur fédéral Marc De Decker est disponible au 0498 58 86 90.

Bien à vous,

Le groupe de travail médiation de quartier

T 02 557 35 59/45

F 02 557 35 88

Direction Sécurité locale intégrale
Direction générale Sécurité et Prévention
Service Public Fédéral Intérieur
Boulevard de Waterloo, 76 - 1000 BRUXELLES
www.besafe.be



SVP, pensez à notre environnement avant d'imprimer ce mail